



Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-septième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 21 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Maire en exercice, dument habilité par une délibération en date du 20 mars 2026.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazed, M. BENAMEUR Adam, Mme NOWAK Hèlène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, DELCROIX Sylviane M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme LEFEBVRE Christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON, Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, WALLRICH Delphine, COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Auréline, M. PAGIES Gailord, M. COFFINIER Nicolas, Mme KEIRSGIETER Annie, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas.

ABSENTS EXCUSES : 1

M. Philippe KASPRZYK (pouvoir à M. Hiazed BELABBES).

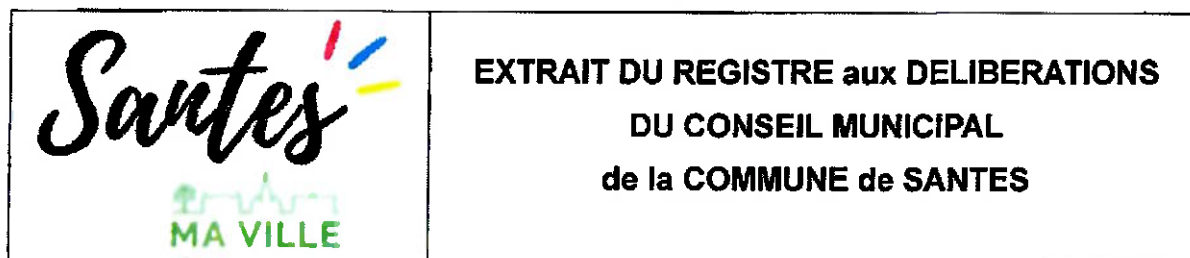
ABSENTS : 0

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 28

Secrétaire de séance : M. BENAMEUR Adam

N° interne de l'acte : 2026-04-27 N°09

N° de feuillet : 10



TARIFICATION ANNEE 2026-2027 RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE, ETUDES ET ACCUEIL EN CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire expose qu'il est proposé au conseil municipal de reconduire les tarifs de l'année 2025/2026 pour l'année 2026/2027 selon le tableau présenté ci-dessous.

TARIFS 2026-2027

➤ Cantine :

Quotient familial	Prix d'un repas 2026/2027			
	Section Maternelle SANTOIS	Section Primaire SANTOIS	Section Maternelle EXTERIEUR	Section Primaire EXTERIEUR
De 0 à 500 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
De 501 € à 630 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
De 631 € à 880 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €	0.90 €
De 881 € à 1 000 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €
De 1 001 € à 1 300 €	3.75 €	3.89 €	4.80 €	4.94 €
De 1 301 € à 1 950 €	3.79 €	3.93 €	4.84 €	4.98 €
Au-delà de 1 951 €	4.07 €	4.22 €	5.19 €	5.32 €
Repas PAI	-1,80 €	-1,84 €	-1,80 €	-1,84 €
MAJORATION pour : Repas consommé mais non réservé / repas réservé mais non consommé (sans justificatif)				
6.00€				

➤ Accueil péri-scolaire au groupe scolaire Henri Matisse :

Quotient familial	Matin Forfait 1h30 Santois	Matin Forfait 1h30 Extérieur	Soir Tarifs à l'heure Santois	Soir Tarifs à l'heure Extérieur
De 0 à 500 €	1.51 €	2.26 €	1.01 €	1.50 €
De 501 € à 630 €	1.73 €	2.50 €	1.15 €	1.67 €
De 631 € à 880 €	1.98 €	2.72 €	1.32 €	1.81 €
De 881 € à 1 300 €	2.29 €	3.03 €	1.52 €	2.02 €
De 1 301 € à 1 950 €	2.38 €	3.12 €	1.59 €	2.08 €
Au-delà de 1 951 €	2.41 €	3.15 €	1.61 €	2.10 €

Les parents dépassant les horaires de fermeture de la garderie du soir (qui est fixé à 18h30) se verront facturer un supplément fixe à 4.00€ le quart d'heure.

➤ Etude : 1.97 € / jour / enfant

➤ Accueils de loisirs :

	Journée SANTOIS	Matin (repas) SANTOIS	Après midi SANTOIS	Garderie matin SANTOIS	Garderie soir SANTOIS
De 0 à 500 €	5.30 €	3.33 €	1.99 €	1.47 €	1.17 €
De 501 à 630 €	8.00 €	4.70 €	3.30 €	1.80 €	1.29 €
De 631 à 880 €	10.11 €	5.76 €	4.35 €	2.12 €	1.47 €
De 881 à 1 300 €	13.09 €	7.68 €	5.41 €	2.46 €	1.80 €
De 1 301 à 1 950 €	13.63 €	8.21 €	5.93 €	2.99 €	2.33 €
Au-delà de 1 951 €	13.84 €	8.46 €	6.15 €	3.21 €	2.54 €

Les parents dépassant les horaires de fermeture de la garderie du soir (qui est fixé à 18h00) se verront facturer un supplément fixe à 4.00€ le quart d'heure.

Extérieur Elève SANTOIS	Journée	Matin (repas)	Après midi	Garderie matin	Garderie soir
De 0 à 500 €	7.43 €	5.45 €	4.11 €	2.53 €	2.24 €
De 501 à 630 €	10.12 €	6.82 €	5.42 €	2.86 €	2.35 €
De 631 à 880 €	12.24 €	7.88 €	6.47 €	3.18 €	2.53 €
De 881 à 1 300 €	15.21 €	9.81 €	7.53 €	3.52 €	2.86 €
De 1 301 à 1 950 €	15.75 €	10.33 €	8.05 €	4.05 €	3.39 €
Au-delà de 1 951 €	15.97 €	10.58 €	8.27 €	4.27 €	3.50 €

Les parents dépassant les horaires de fermeture de la garderie du soir (qui est fixé à 18h00) se verront facturer un supplément fixe à 4.00€ le quart d'heure.

Extérieur Elève NON SANTOIS	Journée	Matin (repas)	Après midi	Garderie matin	Garderie soir
De 0 à 500 €	18.04 €	11.81 €	8.35 €	4.66 €	4.36 €
De 501 à 630 €	20.73 €	13.18 €	9.66 €	4.99 €	4.47 €
De 631 à 880 €	22.85 €	14.24 €	10.71 €	5.30 €	4.66 €
De 881 à 1 300 €	25.82 €	16.17 €	11.77 €	5.64 €	4.99 €
De 1 301 à 1 950 €	26.36 €	16.70 €	12.30 €	6.17 €	5.51 €
Au-delà de 1 951 €	26.57 €	16.94 €	12.51 €	6.40 €	5.73 €

Les parents dépassant les horaires de fermeture de la garderie du soir (qui est fixé à 18h00) se verront facturer un supplément fixé à 4.00€ le quart d'heure.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire à l'identique de l'année précédente la tarification des services périscolaires pour l'année 2026/2027.

DIT qu'une étude relative aux tarifs communaux sera mise en place au cours de l'année 2026/2027.

Résultat du vote : Adopté à la majorité

Pour : 25 voix

M. BELABBES Hiazed (pouvoir de M. KASPRZYK Philippe), M. BENAMEUR Adam, Mme NOWAK Hèlène, M. GRESS Geoffrey, Mme BOGAERT Céline, M. DELEVOYE Christophe, Mme BOUSSEMART Guylaine, M. DRUON Francis, Mme DESSEIN Martine, M. BRAME Philippe, Mme WAQUET Nadège, DELCROIX Sylviane M. BRUERE Jérôme, Mme RUYSSSEN Sylvie, Mme LEFEBVRE Christelle, M. DUVERT Jérôme, Mme AMADON, Virginie, Mme DOLLET Pauline, M. RUDENT Sylvain, WALLRICH Delphine, COCHE Pierre-Yves, Mme LEGRAND Auréline, M. PAGIES Gailord, M. COFFINIER Nicolas.

Contre : 0 voix

Abstentions : 4 voix

Mme KEIRSGIETER Annie, M. GAILLOT Francis, Mme LECLERCQ Odile, M. RUCAR Nicolas.

Ne participent pas au vote : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Secrétaire de séance,
M. BENAMEUR Adam



Le Maire,
M. BELABBES Hiazid

